

Le journal de votre Assemblée Générale

EDITO

Retrouvons nous ensemble aujourd'hui pour lutter ensemble demain,

Une assemblée générale syndicale c'est avant tout un moment convivial pour s'arrêter un temps, ensemble, sur nos missions, nos conditions de travail, notre avenir et reprendre conscience de la force de notre collectif face aux attaques constantes que nous subissons ces derniers temps.

Et pourquoi pas, ce moment de partage pour « semer de l'utopie dans le but de récolter du réel » .

Ces thèmes, nous, représentants syndicaux élus et représentants de tous les personnels, nous les défendons au quotidien, en vous informant, en siégeant dans les diverses instances (CTL, CAP, CHS-CT, CDAS, Commissions de Réformes), en militant et en revendiquant. Mais ces droits n'ont pas été acquis sans lutte.

La naissance des syndicats et la reconnaissance des droits syndicaux ont été comme de nombreuses conquêtes arrachés dans la souffrance.

Souvenons-nous de la révolte ouvrière des Canuts à Lyon en 1830 et de la sanglante répression qui suivi. Relisons Germinal ;

Les avancées sociales nées de 1936 n'ont pas été acquises en un claquement de doigts !

Avec des victoires souvent remises en cause : le gouvernement de Vichy sonne le glas du syndicalisme ! Pourtant sans droits syndicaux pas de défense construite des agents.

Attaquer les droits syndicaux c'est attaquer le droit des agents à être défendus !

Et chez les fonctionnaires, **pourtant si privilégiés**, la conquête de ces droits a été encore plus longue : la loi WALDECK-ROUSSEAU de 1884 instaurant la liberté syndicale excluait les fonctionnaires.

Et le droit de grève ne nous est offert que depuis 1950.

Pourtant, aujourd'hui, la Direction Générale aux décisions bien souvent arbitraires, a décidé unilatéralement de revenir sur les dispositions que nous avons obtenues au moment de la fusion en termes d'exercice du droit syndical. Ces nouvelles entraves administratives dont sont victimes nos militants et élus, ce sont les agents demain qui en pâtiront.

Limitier le niveau d'activité syndicale dans une approche budgétaire et encadrer strictement cette activité c'est décrédibiliser et délégitimer l'action syndicale et favoriser au final l'émergence et le renforcement des syndicats les plus conciliants, les plus dociles ou les partisans de la cogestion.

Mais c'est aussi nous empêcher de travailler correctement les dossiers avant les CAP de liste d'aptitude, d'étudier les mouvements avant les CAPL, de venir vous informer par le biais de HMI ou de venir entendre vos revendications face aux restructurations massives.

Ensemble nous défendrons nos droits, tous les droits pour que notre statut et nos acquis, qui ne font pas de nous des privilégiés, soient maintenus et renforcés.

APRES, IL SERA TROP TARD...

Certains d'entre-vous s'en souviendront, en 1989, année du dernier grand conflit dans notre ministère, les deux raisons du « ras-le-bol des agents des finances étaient étrangement identiques à celles d'aujourd'hui » : mal-être au travail, et rémunérations en berne dans un contexte d'austérité (déjà!).

Certes, il y a 28 ans, le mal être au travail était causé par une indicible impression d'être les « laissés pour compte » de l'évolution technologique alors en marche : on pouvait lire par exemple sur des affiches de l'époque : « tous les courriers sont faits à la main et carbonés... »

Aujourd'hui, ce serait plutôt l'excès inverse : nous avons tous un ordinateur, certains collègues en ont parfois deux, mais pas encore quatre mains ou quatre yeux !

Nous avons une multitude de logiciels aux noms parfois rêveurs à notre disposition (Oasis, Oasis Oh ! ; Oasis, Oasis, Ah !...), pourtant nous ressentons le même mal-être au travail... Nous nous sentons largués par tous ces programmes informatiques à l'ergonomie différente, qui se renouvellent à une cadence infernale et que nous avons du mal à appréhender tous, et au sein desquels, plus que jamais, nous n'apparaissions plus que comme un matricule.

Si encore on nous motivait avec une rémunération attractive !

Ce serait au moins une compensation. Malheureusement, il n'en est rien :



Dans un tract du 03/10/2014, nous avons calculé une perte de 22 % de pouvoir d'achat depuis 1995.

Après avoir gelé le point d'indice de nombreuses années, les pouvoirs publics ont enfin décidé de nous octroyer une hausse de 1,2 %, en deux fois 0,6 %, en juillet 2016 et février 2017, dont vous n'aurez peut-être pas bien vu l'effet sur votre paye... Et on vous comprend !

Comment accepter ainsi, en moins d'une génération, une baisse de son salaire de près d'un quart ? Vous avez dit paupérisation des personnels ?

Comment se résigner dans le même temps à des conditions de travail de plus en plus détestables ?

Et qui l'accepterait indéfiniment sans réagir ? Serions-nous corvéables à merci ?

Le moment ne serait-il pas venu de faire valoir par le rapport de force nos doléances ? Le « gros mot » est lâché, « rapport de force ».

Vous pensez que ce n'est pas la solution ?

Recherchez donc un exemple dans l'histoire sociale où « l'ouvrier » a obtenu une avancée sociale rien qu'en le demandant bien poliment à son « patron » ...

Vous pensez que nous ne sommes pas assez forts, que « c'est la lutte du pot de fer contre le pot de terre » ?

Nous avons encore pour nous le nombre, et la peur qu'il inspire lorsque ce nombre est **solidaire et motivé**.

L'instauration d'un rapport de force est possible, il suffit de le vouloir ensemble, solidairement.

Après tout, c'est bien toi, collègue, qui travaille chaque jour pour la DGFIP ?

Si tu t'arrêtes de travailler, que tu lâches ta souris et que tu poses ton crayon, que se passera-t-il ?

Si ton voisin fait de même, que se passera-t-il ?

Si nous lâchons tous nos souris et posons tous nos crayons, que se passera-t-il ?

Il y a urgence à nous mobiliser si nous voulons rester une administration spécifique et reconnue comme telle. En 1989, nous l'avons fait. Pourquoi pas en 2017 ?

Il y a d'autant plus urgence qu'avec l'arrivée du NON-protocole « PPCR », qui va faire de nous des agents de l'Etat interchangeables, nous risquons fort de perdre notre étiquette DGFIP au profit d'une étiquette « inter-administrations », de super EDR trans-administration en quelque sorte.

C'est donc maintenant ou jamais qu'il nous faut défendre nos missions, nos rémunérations, nos conditions de vie au travail, tant que la DGFIP est toujours une administration à part entière, tant qu'elle existe encore. Après, il sera trop tard.

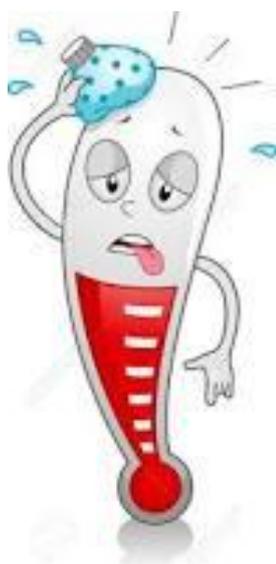
Et si vous avez des doutes sur votre force réelle à pouvoir faire changer les choses, réfléchissez un instant à cette citation du Dalai-lama :

Si vous avez l'impression que vous êtes trop petit pour pouvoir changer quelque chose, essayez donc de dormir avec un moustique... Et vous verrez lequel des deux empêche l'autre de dormir.



TESTEZ VOS LIMITES

Il y a toujours des petits tests dans certains magazines, « avez-vous confiance en vous ? », « êtes-vous irrésistible ? » « savez-vous relativiser », SOLIDAIRES Finances Publiques 62 vous propose le test, THE TEST :



« quelles sont vos limites ? »

cocher ce que vous êtes prêt à accepter :

- ne plus bénéficier de réduction chaque année
- ne plus laisser s'exprimer les suppléments (pour lesquels vous avez cependant voté) lors des CTL (commissions techniques locales)
- oui à PPCR, c'est-à-dire, accepter notamment que ma prime soit modulable
- d'accord avec la mobilité, et notamment aller travailler à la culture
- avoir moins de collègues mais encore plus de travail (oui pour les suppressions de postes)
- revenir à 39h sans augmentation de salaire
- avoir moins d'ARTT (ou pas du tout)
- ne plus être fonctionnaire (partir avec une prime minable)

résultats :

vous avez coché 0 case : vous devez déjà être dans le bureau de section de SFIP62 ou en cours pour nous rejoindre.

vous avez coché entre 1 et 3 cases : vous êtes prêts à vous mobiliser

vous avez coché entre 4 et 7 cases : vous pouvez vous fermer les yeux, mais va falloir vous bouger quand même pour défendre votre statut

vous avez coché 8 cases : impossible ! À moins que vous ne soyez M PARENT.

Militant syndiqué, privilégié ?!

Vous n'êtes sûrement pas passé à côté mais les attaques sur le statut des fonctionnaires se multiplient. Vous savez bien, les fonctionnaires, ceux qui sont privilégiés (avec leur emploi à vie mais aussi avec leur salaire non revalorisé, leur devoir de réserve, leur devoir de moralité au travail comme à l'extérieur...)
Vous allez certainement me répondre qu'il y a pire que ces privilégiés de fonctionnaires, il y a ces privilégiés de militants syndiqués.

Parce que moi, militante, j'ai des avantages :

L'avantage d'avoir des journées de crédit de temps syndical quand je vais en réunion de bureau de Solidaires sauf que cette réunion, je la prépare (en me documentant, en lisant les articles sur solidairesfinancespubliques.org, j'appelle belle-maman pour qu'elle gère les conduites de mes enfants à l'école (car je pars de chez moi plus tôt que quand je vais dans mon service) et je reviens le lendemain pour traiter mes dossiers (eh oui, ils ne se sont pas gérés tout seul pendant la réunion syndicale).

L'avantage de discuter avec les directeurs pendant les CTL sauf que la veille, je dors moins bien (relire les documents, préparer ses interventions) et que le jour de l'instance, il faut prendre des notes, poser les bonnes questions et souvent hausser le ton (c'est sûr ce jour-là je fume plus que d'habitude) et je reviens le lendemain pour traiter mes dossiers (eh oui, ils ne se sont pas gérés tout seul pendant le CTL).

L'avantage d'aller manifester, oui mais n'oubliez pas j'ai une retenue sur salaire.

Alors : quel intérêt ?

Car j'aime mes collègues (sauf ceux qui ne savent pas dire bonjour) et qu'avoir un sourire ou un merci par un collègue que j'ai renseigné, que j'ai aidé pour remplir sa demande de mutation ou que j'ai défendu pour avoir de meilleures appréciations, **ça me motive pour militer.**

Maintenant, **j'ai besoin de vous**, parce que toute seule je ne peux pas tout changer mais **avec 1492 copains et copines, on pourra gagner.** (1492 agents à la DDFiP62)

Alors, oui en tant que militante, j'y laisse des plumes, mais mon avantage, c'est d'être chez Solidaires et de rêver (de vouloir) un nid douillet pour vous tous.

SECTION :

Bulletin d'adhésion 2017

Coupon à remettre à ton correspondant
accompagné du règlement



IDENTIFIANTS

N° DGFIP (6 chiffres) N° ANAIS (10 chiffres)

NOM d'usage Prénom

NOM de naissance Date de naissance

Cadre : Grade : Echelon : Date de prise de rang :

Informations professionnelles	Informations personnelles
Service :	Adresse perso. :
Site :
Temps partiel : %
@	@
.....
.....
Ces informations sont obligatoires	Ces informations sont facultatives, tu pourras les modifier dans ton profil sur solidairesfinancespubliques.org

Montant de la cotisation →

Solidaires Finances Publiques

Boîte 29 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél 01.44.64.64.44 contact@solidairesfinancespubliques.org solidairesfinancespubliques.org